

Image not found or type unknown



prise de congés payés juste après un arrêt pour accident du trav

Par **cathy**, le **24/04/2008** à **18:46**

Je suis en arrêt pour accident du travail jusqu'au 26 04 2008.
Normalement je suis en congés à partir du lundi 28 avril 2008 jusqu'au 12 mai 2008.
Je me suis laissé dire que si je veux prendre ces congés je dois reprendre le travail 1 jour avant de partir en congés.
Est-ce vrai?
Merci de votre réponse.